

56

PLAUDREN

128

n° département

commune

lieu-dit

adresse

VANNES

GRAND CHAMP

arrondissement

canton

édifice ou ensemble contenant

CAMP

dénomination et titre de l'oeuvre

CASTEL FLOC'H OU CAMP DE KERFLOC'H OU FORT DE BOIS DIGABELLE

Coordonnées.

LAMBERTO

XO = 21954

XE = 21964

YN = 32232

YS = 32230

Cadastré

année :

section :

parcelle :

année : 1955

section : YE

parcelle : 21

Propriété : PRIVEE

Destination actuelle :

Protection A SIGNALER

État de conservation : VESTIGES

Établi en 1980-81 par TOSKER

SITUATION: ISOLE

PARTIES CONSTITUANTES: PUIIS

MATERIAUX: 1) GROS OEUVRE: TERRE, BRIQUE, PIERRE

HISTORIQUE ET CONCLUSIONS: CAMP ROMAIN RETRANCHE DU DEBUT DE L'ERE CHRETIENNE

III - DESCRIPTION

Camp romain de forme presque carrée d'environ 100 m de côté.  
 Entouré de levées de terre empierrées d'environ 2.50 m de haut.  
 L'intérieur du camp est cultivé, son niveau est plus élevé que celui des champs qui l'entourent. Entouré de fossés (comblés).  
 Restes de murs de briques.

IV - DOCUMENTATION

Ogée. Dictionnaire ... de Bretagne p. 277.

Cayot - Delandre. - Le Morbihan, son histoire et ses monuments.  
 Paris, 1847.

Le Méné (J.M.) - Histoire archéologique, féodale et religieuse des paroisses du diocèse de Vannes. - Vannes 1894, T. II.

Rosenzweig - Répertoire archéol. du départ. du Morbihan. Paris, 1863. col. 187.

Ancien cadastre an XI, section R, parcelle 167-168.

Ancien cadastre 1850, section A4, parcelle 554-555.

Table des figures

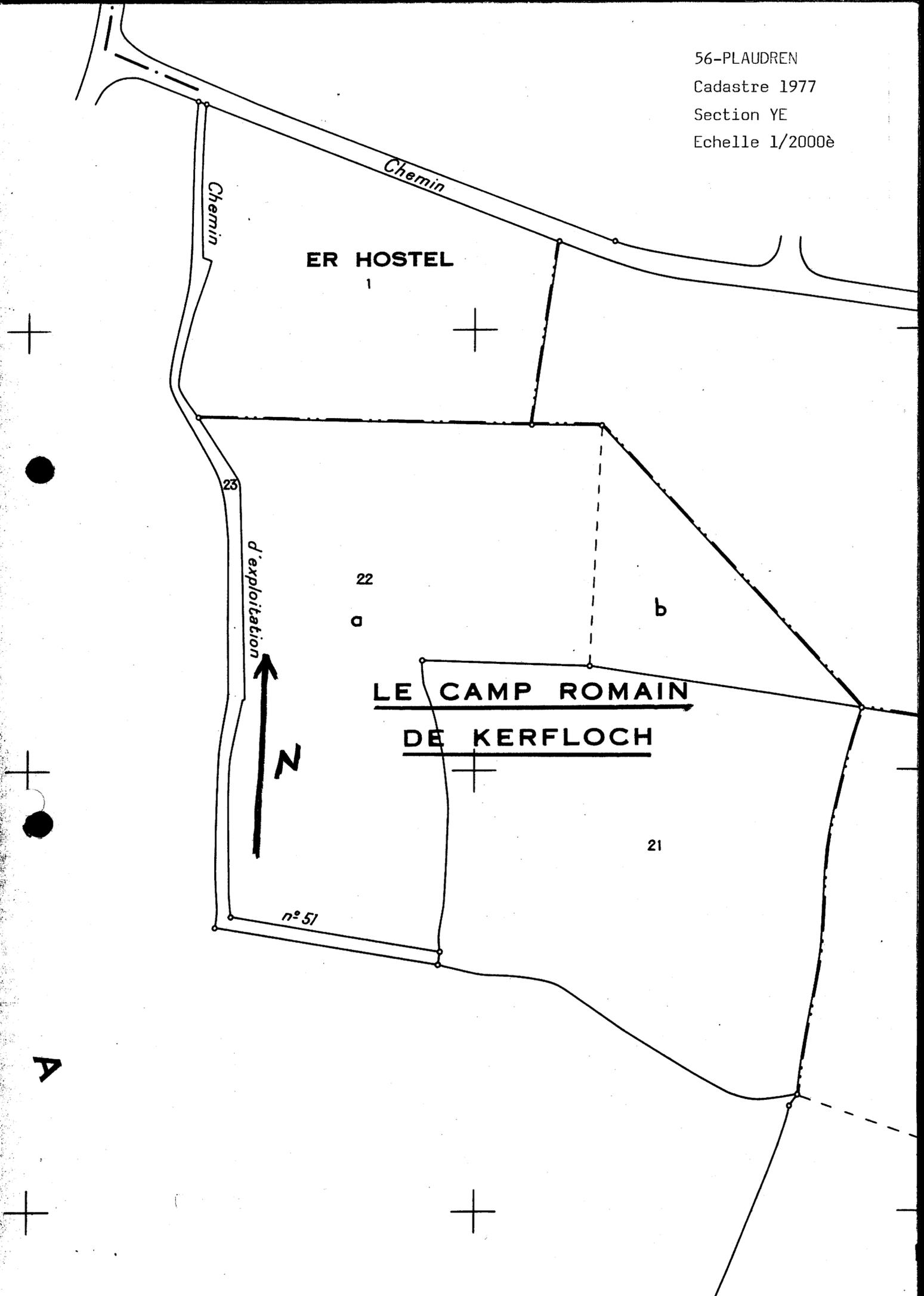
Pl. I Extrait cadastral 1955-77

Doc.1 Extrait cadastral an XI 81.56.891 XE

Fig.1 Vue intérieure, prise du Nord-Ouest 81.56.728 X

Fig.2 Talus Sud 81.56.727 X

56-PLAUDREN  
Cadastre 1977  
Section YE  
Echelle 1/2000è



A

56 - PLAUDREN

KERFLOC'H - Camp romain

Extrait cadastral AN XI

81.56.891 XE

Cliché ARTUR-LAMBART

Doc.1



56 - PLAUDREN  
KERFLOC'H - Camp romain

Vue intérieure, prise  
du Nord-Ouest

81.56.728 X

Cliché ARTUR-LAMBART

Fig. 1



56 - PLAUDREN

KERFLOC'H - Camp romain

Talus Sud

81.56.727 X

Cliché ARTUR-LAMBART

Fig. 2

